

Avant-Propos

Volume 18, numéro 1, 1987

Pêches maritimes : nouveau contexte international et politiques contrastées

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702124ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702124ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

(1987). Avant-Propos. *Études internationales*, 18(1), 5–6.

<https://doi.org/10.7202/702124ar>

AVANT-PROPOS

Parler de relations internationales en matière de pêche maritime pose tout un défi. C'est un sujet peu connu et peu exploré car il est relativement récent. En effet, au moment où les ressources halieutiques appartenaient à tout le monde, la dimension internationale des pêches était peu évoquée; en revanche, avec l'établissement des zones économiques exclusives, les pêches devinrent d'actualité. D'internationales qu'elles étaient, les pêches sont devenues rapidement nationales. En d'autres mots, on passa d'un régime d'appropriation internationale ou plurinationale des ressources à un régime d'appropriation nationale. Ce nouveau régime était fortement souhaité par les nations maritimes car elles étaient bien conscientes que, ce qui appartient à tout le monde, n'appartient à personne et que dans un contexte de concurrence internationale, pour tirer le maximum des ressources disponibles, elles étaient les premières perdantes. Bref, l'appropriation plurinationale des ressources halieutiques conduisait inexorablement à une surexploitation des ressources nationales ou considérées comme telles.

Certaines nations maritimes réagirent à cet état de chose en se donnant des eaux territoriales considérables. Elles clôturaient en quelque sorte leur patrimoine national. Puis, graduellement, d'autres nations suivirent, car, dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, s'établit un consensus sur des eaux territoriales de douze milles et une zone économique exclusive de deux cents milles. De ce fait, de nombreuses nations se virent couper de sources d'approvisionnement en ressources halieutiques qu'elles considéraient leurs depuis des temps fort lointains. Des conflits surgirent, des ententes de coopération en matière de pêche furent négociées et acceptées, d'autres furent rejetées. Des pirateries de ressources se produisirent. De modestes qu'elles étaient sur la scène internationale, les pêches devinrent omniprésentes. Ce phénomène est récent, il date d'à peine dix ans. Dans un chapitre introductif sur les pêches, Paul Adam fait état des changements qui, à l'échelle mondiale, ont bouleversé les systèmes de gestion des ressources. Les déterminations nationales des prises totales admissibles, l'allocation des espèces entre les utilisateurs nationaux, la prise en compte des aspects socio-économiques et politiques dans l'exploitation et l'attribution des quotas aux flottes nationales et étrangères, sont autant d'éléments nouveaux dans la gestion des ressources halieutiques.

Au Canada, la délimitation des frontières maritimes ainsi que le partage des ressources avec nos voisins immédiats sont toujours d'une brûlante actualité. Par exemple, la France souhaiterait une zone maritime étendue autour de Saint-Pierre et Miquelon et des quotas de pêche généreux pour ses citoyens.

Les États-Unis ne partagent pas les vues du Canada sur l'exploitation des ressources du banc Georges et, sur la côte du Pacifique, n'acceptent pas la délimitation des frontières maritimes proposées par le Canada. Avec d'autres pays, le Canada négocie des ententes qui prévoient, entre autres, des allocations de quotas dans sa zone en échange de débouchés ou de réduction de barrières tarifaires. Récemment, le Canada avouait son intention de négocier des quotas dans sa zone en

échange du respect des prises totales admissibles déterminées à l'extérieur de sa zone. Les produits marins contribuent aussi de façon significative à la balance commerciale du Canada. Ces divers aspects des pêches canadiennes sont traités dans le chapitre de Marcel Daneau.

L'Europe bleue analysée par Richard Congar présente des particularités fort intéressantes sur le plan des relations économiques et politiques. Les relations intra-communautaires sont complexes et difficiles. Le système d'allocation des ressources halieutiques mis en place vise à protéger les intérêts de chacun des pays-membres et à maximiser en même temps les intérêts de la Communauté. C'est un équilibre très délicat à maintenir. L'entrée récente du Portugal et de l'Espagne dans la Communauté risque fort de perturber cet équilibre. Par ailleurs, la Communauté négocie au nom de ses membres les accords de pêche avec des pays non-membres, tel le Canada. De telles négociations sont longues et ardues car elles impliquent un certain consensus ou une harmonisation de la pensée des membres.

Le Mexique a développé une importante flotte de pêche de crevette dans le golfe du Mexique et une de thon sur la côte du Pacifique. Ces deux ressources sont particulièrement recherchées par les États-Unis. Joël Le Bail en souligne leur haut intérêt économique et politique et soulève le sérieux problème de la gestion de ressources hautement migratoires, tel le thon.

La Méditerranée présente une véritable mosaïque de territoires maritimes, comme le fait ressortir Jean-Pierre Boude. Mettre en place et opérer des organisations internationales méditerranéennes pour coordonner et gérer les ressources halieutiques, soulèvent des difficultés énormes dans un contexte politique mouvant pour ne pas dire explosif. Dans un tel contexte, les ressources halieutiques risquent d'en faire les frais.

Le Japon et l'URSS ont des flottes de pêche qui sillonnent toutes les mers de la planète. Ce sont les deux plus grands pays producteurs au monde, devançant de loin d'autres pays, comme la Chine, les États-Unis, la Norvège, le Canada, etc. François Doumenge et François Carré analysent la dimension internationale de leurs pêches et les efforts de ces deux pays pour la maintenir voire la développer. Comme sources de protéines et de produits alimentaires, les captures extra-territoriales de ces deux pays sont de première importance.

Ce numéro d'*Études internationales* n'a pas la prétention d'être exhaustif sur un sujet si vaste. Ses éditeurs sont bien conscients que d'autres régions (Afrique, Asie du Sud-Ouest, etc.), ou d'importants pays maritimes (Chine, États-Unis, Pérou, Argentine, etc.) ne sont pas couverts, et c'est dommage. Un tel travail prendrait beaucoup de temps et pourrait faire l'objet de plusieurs numéros spéciaux d'*Études internationales*. Notre objectif était plus modeste, soit celui de faire connaître un secteur peu connu des relations internationales. Les exemples sont peu nombreux. Les éditeurs souhaitent qu'ils soient représentatifs et significatifs.